

« MOTION » DE L'UIMM-GL

Devant l'atteinte manifeste à l'activité des petites entreprises que constitue l'initiative du Député Maire de Bègles M. Noël MAMERE visant à exclure des marchés publics les PMI ayant embauché en contrat nouvelles embauches (CNE), l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie a invité le Maire de Bègles à rencontrer les entreprises pour ouvrir le dialogue.

Malgré nos démarches réitérées, le Député Maire de Bègles n'a pas jugé utile de répondre à cette invitation.

Face à ce constat, l'UIMM Gironde-Landes réunie ce jour vendredi 21 avril 2006, adopte les décisions suivantes :

1. Elle rappelle que le CNE en vigueur depuis dix mois et qui a créé plus de 400 000 emplois, est en parfaite conformité avec le droit du travail, comme l'a souligné M. Jean Denis COMBEXELLE, Directeur des relations du travail au Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale (cf. La Tribune, 23 février 2006).
2. Elle demande au Préfet de Région de prendre toutes mesures administratives et contentieuses destinées à faire cesser cette atteinte manifeste à l'ordre public et à l'unité du système juridique, ainsi qu'aux principes du respect de l'égalité devant la loi et la liberté du commerce, et à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics.
3. Elle saisit le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour condamner cette initiative illégale et contreproductive tant vis-à-vis de l'emploi que pour l'attractivité économique de notre circonscription.
4. Elle demande à toute entreprise ressortissante rejetée à compter de ce jour des marchés publics de la ville de Bègles d'intenter avec son soutien un recours contentieux devant la juridiction administrative et devant les juridictions pénales.

Fait à Bruges, le 21 avril 2006



Le Président